Les facteurs hypothétiques ou normaux dans les sapinières du Jura

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **60 (1909)**

Heft 5

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-785187

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les Facteurs hypothétiques ou normaux dans les Sapinières du Jura.

Chacun sait, dans notre métier, que l'*exploitabilité* d'un ou de plusieurs arbres qui forment un peuplement, est la qualité qui les rend exploitables lorsqu'ils réalisent le mieux possible le genre d'utilité qu'on exige d'eux.

Quand on détermine l'âge extrême qui convient à un ensemble important de forêts, on parlera plutôt de *révolution* qui comprend le temps nécessaire, théoriquement, pour que le cycle qui s'étend dès la création d'une forêt jusqu'à son exploitation puisse s'accomplir.

Ces deux expressions arriveraient à se confondre dans une forêt régulière où les classes d'âges gradués, réparties sur des surfaces égales, se suivraient dans un état de perfection tel qu'on se rapprocherait de la forêt normale. En pratique, cela ne se rencontre pas et la révolution peut différer sensiblement de l'âge d'exploitabilité, quelque bien justifié soit-il, parce que ce dernier doit céder le pas à la première, pour ne pas rompre l'harmonie générale du tout qui a nom *série d'aménagement.*

Dans les forêts jardinées, auxquelles appartiennent la presque totalité des sapinières du Jura vaudois occidental, les surfaces recouvertes d'un peuplement composé d'arbres présentant une grande uniformité de conformation et d'âges existent rarement et les sujets les plus hétéroclites se coudoient, pouvant être exploités individuellement lorsqu'ils le méritent, indépendamment les uns des autres. De par la méthode de traitement elle-même, on n'aura pas l'occasion, fort heureusement, de songer à y abattre des peuplements trop jeunes, par motif d'esprit de continuité et pour préserver l'aspect général de la forêt régulière.

J'avoue, pour ma part, que le charme grandit de jour en jour de pouvoir contempler de préférence le facies sinueux de la forêt jardinée — quelque peu incohérent pour les profanes — à un tel point que cela m'est devenu un besoin délicieusement obsédant.

La révolution est un facteur hypothétique en ce sens que sa détermination exacte est impossible, parceque les arbres atteignent des dimensions bien définies à un âge souvent très variable, et qu'on l'emploie quand même malgré cet inconvénient. Des moyennes s'imposent dont on tire des conséquences pratiques qui aident à

conduire, finalement, au moyen de formules, à la détermination très importante de la *possibilité* annuelle.

Quoique la méthode du *Contrôle* proclame bien haut que la notion de l'accroissement soit faussée en parlant de révolution ou d'âge d'exploitabilité, nous croyons cependant qu'en pratique, sans y ajouter une importance démesurée, la détermination d'une révolution est justifiée par sa grande utilité, et parce qu'elle correspond à l'âge d'un type d'arbre idéal qu'on se représente très bien et très facilement. En réalité, on voudrait se séparer violemment, dès le début de deux systèmes d'aménagement, mais on risque fort d'arriver au même résultat pratique que si l'on avait conclu d'emblée un compromis ne lésant la dignité d'aucun principe.

Il me plaît beaucoup de travailler avec une révolution, même dans les forêts jardinées, parce que la plupart des formules renferment ce facteur et que, ce faisant, je puis en arriver à un résultat satisfaisant dans la fixation de la possibilité que j'estime devoir s'appuyer sur l'accroissement réel moyen, le Contrôle voulant au contraire l'accroissement réel actuel. Remarquons, en passant, que ce dernier est bien supérieur au premier — hommage soit rendu au Contrôle qui nous l'a prouvé surabondamment — et que j'aime à créer, de cette façon, une réserve permettant d'appliquer les formules en plein, avec aussi peu de restrictions que possible, mais pour cela il faut absolument une révolution fixe. Il m'est avis, en outre, que la réserve se régularisera seulement à la fin d'une période d'exploitation.

Révolutionner est la meilleure façon d'empêcher le désordre en forêt, si j'ose m'exprimer ainsi en affrontant un néologisme du meilleur genre.

L'exploitabilité, en tant que première constatation permettant de déduire la révolution, se détermine en examinant d'abord le but qui est poursuivi en créant et conduisant une forêt. Il faut faire les distinctions nécessaires entre forêts *protectrices*, *productrices* et d'*agrément*.

Les premières fixent et fertilisent le sol sur lequel elles croissent ainsi que les terrains des régions voisines; de plus, elles peuvent influencer les conditions climatiques générales d'une contrée. Leur rôle protecteur passe avant leur faculté de rendement.

Les secondes seront considérées uniquement en vue d'une production aussi intense que possible.

Les troisièmes sont susceptibles d'une exploitabilité très relâchée parce que, si l'on se laisse aller à des considérations esthétiques ou d'agrément, on sera enclin à en retarder de beaucoup l'échéance, abandonnant souvent aux forces naturelles le soin d'en fixer l'époque définitive.

Les circonstances générales qui peuvent influencer l'exploitabilité dans les forêts productrices sont:

1) les moyens plus ou moins faciles d'écouler les différents assortiments de bois;
2) le besoin permanent de bois de fortes dimensions;
3) la rigueur du climat qui amène un retard d'accroissement et qui dépend en partie de l'altitude;
4) la qualité du sol qui doit être conservée et améliorée, permettant aux arbres de croître le plus vite possible;
5) la valeur marchande du sol qui a sa répercussion sur son rendement en intérêts;
6) la faculté inhérente aux diverses essences de pouvoir se régénérer naturellement, plus ou moins facilement, avec peu ou beaucoup de frais auxiliaires;
7) l'époque de la vie des arbres où les graines se répandent à la surface du sol pour former le semis naturel et la quantité des graines produites annuellement ou par intermittences, ainsi que le temps nécessaire pour qu'une surface forestière soit complètement régénérée;
8) la protection réclamée aux arbres-mères par les jeunes semis naturels;
9) le devoir de l'Etat de pourvoir, dans la mesure du possible, à la satisfaction des besoins en assortiments d'essences de toutes sortes;
10) le coût de l'abatage, de la préparation et du transport des bois;
11) la réserve pour tous les cas imprévus que créerait une révolution élevée;
12) le fait que les essences de lumière telles que mélèzes, pins ou chênes, ne doivent pas rester longtemps en peuplement pur, parce que l'appauvrissement du sol en serait la consé-

quence et que les plantations artificielles subséquentes en seraient rendues plus difficiles et plus coûteuses;

13) une courte révolution enlèverait davantage de principes minéraux nutritifs au sol, parce que le jeune bois, le feuillage, les ramilles et l'écorce en contiennent beaucoup plus que le bois mûr dont est composé le fût;

14) l'exploitation du jeune bois approvisionne davantage le sol en humus; la même chose se produirait sous des pins et des chênes si l'on formait un sous-bois par plantation en sous-étage, ce qui avancerait de 20 à 40 ans la maturité des arbres dominants;

15) le besoin qu'ont les différentes essences de s'éclaircir plus ou moins rapidement;

16) le moment désirable pour utiliser le bois des diverses essences;

17) la présence de peuplements purs ou mélangés qui laissent davantage de latitude dans la fixation de la révolution;

18) les facteurs de production qui expriment l'importance de l'accroissement;

19) les dangers des vents qui augmentent avec l'âge des arbres;

20) l'accroissement en qualité qui peut augmenter encore, alors que l'accroissement en quantité diminue;

21) la difficulté de passer à une révolution élevée quand il y a un faible matériel-bois sur pied;

22) les observations faites par la station suisse d'essais forestiers et publiées sous forme de tables de production, en l'année 1907.

(A suivre.)

Communications.

Extrait du rapport du Département fédéral de l'Intérieur sur sa gestion en 1908.

Législation. Les lois et ordonnances des cantons de Lucerne, Zoug, Soleure et Tessin, relatives à l'exécution de la loi fédérale du 11 octobre 1902, ont été approuvées dans le cours de l'année. Deux seuls cantons restent en retard, en ce qui concerne la revision de leur législation forestière.